



Ville de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le 22/04/2024

ID : 032-213202567-20240419-ARR20240422CL40-AR

S<sup>3</sup>LOW

## ARRETE

Nous soussigné, Maire de la Commune de Mirande, Gers,  
VU, le Code de la Santé Publique,  
VU, le Code Rural et de la Pêche Maritime et notamment ses articles L 211-27, L 214-3 et R 214-3,  
VU, l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, le Règlement Sanitaire Départemental du Gers et plus particulièrement son article 99-6,  
VU, la délibération du Conseil Municipal du 06 Avril 2016 autorisant le Maire à signer la convention de gestion des populations félines sans propriétaire avec l'Association «Les Chats Mirandais» et les vétérinaires,  
VU, la Convention de Gestion des Populations Félines sans propriétaire du 09 mars 2022,  
**CONSIDERANT** que la capture et la stérilisation de chats errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publique.  
**CONSIDERANT** la prolifération de chats errants sur la Commune de Mirande,  
**CONSIDERANT** la demande en date du 17 avril 2024 de la Présidente de l'association «Les Chats Mirandais», Madame Monique DUFFAR,  
**CONSIDERANT** qu'il appartient au Maire de mettre en œuvre une action de régulation des populations félines errant sur son territoire,

## ARRETONS

**Article 1** – Les chats non identifiés vivant en groupe dans les lieux publics de la commune sont capturés afin de faire procéder à leur identification et à leur stérilisation conformément à l'article L 214-5 du Code Rural et de la Pêche Maritime, préalablement à leur relâcher dans les mêmes lieux.

**Article 2** – Il est prévu une opération de capture du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2024 dans les lieux suivants :

- Quartier Valentées,
- Chemin de la Roze,
- Chemin du Batardeau,
- Rue Boussès,
- Boulevard du Caneron,
- Grand Meaulnes,
- Rue de Rohan,
- Rue Pierre Lamaguère.

La capture sera effectuée conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection animale.

**Article 3** – L'association « Les Chats Mirandais » est chargée de la capture des chats et l'identification de ces derniers sera réalisée à son nom.

**Article 4** – La gestion et le suivi sanitaire de ces populations félines sont placés sous la responsabilité de l'association «Les Chats Mirandais».

**Article 5** - Les agents de Police Municipale et la Présidente de l'Association «Les Chats Mirandais» sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



PUBLIE LE 23 AVR. 2024

Mirande, le 19 avril 2024  
Le Maire,

Patrick FANTON

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par envoi sur panier au tribunal déposé sur place au tribunal ou sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) de la requête

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>ARR20240422CL40</b>
Objet :	<b>Arrêté campagne identification chats</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-19 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1 - Police municipale
Identifiant unique :	032-213202567-20240419-ARR20240422CL40-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b>	text/xml	871 o
Nom métier :		
032-213202567-20240419-ARR20240422CL40-AR-1-1_0.xml		
<b>Document principal (Acte réglementaire)</b>	application/pdf	94.8 Ko
Nom original : Arrêté identification chats.pdf		
Nom métier :		
99_AR-032-213202567-20240419-ARR20240422CL40-AR-1-1_1.pdf		

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	22 avril 2024 à 14h15min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	22 avril 2024 à 14h15min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	22 avril 2024 à 14h15min08s	Transmis au MI
Acquittement reçu	22 avril 2024 à 14h15min13s	Reçu par le MI le 2024-04-22